

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Abonnement à la revue *Bibliothèque(s)*

CGV en vigueur à compter du 07 mars 2025

### Article 1 - Désignation

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'Association des Bibliothécaires de France (ABF). Fondée en 1906, l'ABF est une association déclarée d'intérêt général et reconnue d'utilité publique en 1969 qui représente la plus ancienne association de bibliothécaires de France.

L'ABF est l'association de tou-te-s les bibliothécaires professionnel-le-s et bénévoles qui réfléchissent, débattent, se forment et promeuvent le rôle des bibliothèques dans la société.

Immatriculée au registre du commerce sous le numéro 78420540300123, son siège social est établi à Paris – 75010, 31 rue de Chabrol.

La correspondance peut également être adressée par voie électronique à l'adresse courriel suivante : [info@abf.asso.fr](mailto:info@abf.asso.fr)

### Article 2 – Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après dénommées les CGV) régissent les relations contractuelles entre d'une part, l'ABF, et, d'autre part, le client.

Elles s'appliquent à toutes les ventes conclues par le biais de l'abonnement à la revue de l'ABF proposé sur le site internet de l'ABF.

### Article 3 – Définitions

« ABF » ou « Association » : désignent l'Association des Bibliothécaires de France telle que amplement désignée à l'article 1 des présentes ;

« Bibliothèque(s) » : désigne le Produit issu des activités éditoriales de l'ABF proposé à l'abonnement ;

« Abonnement » : désigne tout contrat conclu entre l'ABF et le Client prévoyant la fourniture régulière ou continu d'un produit ;

« Abonnement Avec Engagement de Durée » : désigne un Abonnement souscrit pour une durée déterminée sans faculté de résiliation avant le terme et non renouvelable par tacite reconduction ;

« Bon de Commande » : désigne le document reprenant les éléments d'une Commande et d'engagement d'une collectivité territoriale ;

« Client » : désigne toute personne physique ayant la pleine capacité juridique ou une personne morale (établissement employeur, collectivité territoriale, agences d'abonnement, etc.) ayant renseigné et renvoyé à l'ABF un formulaire de commande dit d'abonnement écrit ou validé une commande sur le site de l'ABF.

Le Client est partie au contrat de Vente. Le Client peut être le Destinataire d'un produit de l'ABF commandé ; il peut également faire le choix d'un ou de Destinataire(s) autres que lui-même (exemple : une Ville pour sa ou ses bibliothèques).

« Commande » : désigne l'expression par un Client de sa volonté d'acquérir un produit ABF conformément aux Conditions Générales de Vente. La commande n'est plus modifiable dès la réception par l'ABF d'un formulaire de Commande ou la validation de l'abonnement sur le site par le Client.

« Conditions Générales de Vente » : désigne le présent document applicable à la vente du Produit ABF ;

« Numéro d'adhérent » : désigne une référence propre aux bénéficiaires de l'adhésion à l'Association ;

«Partie(s)» : désigne les parties au Contrat de Vente, soit l'ABF et le Client ;

« Produit(s) » : désigne le(s) produits commercialisés par l'ABF, en l'espèce la revue Bibliothèque(s) ;

« Site » : désigne le site édité par l'ABF accessible à l'adresse <https://www.abf.asso.fr>. Le Site présente notamment les Produits ABF, leurs caractéristiques essentielles, leurs prix, les Conditions Générales de Vente et une boutique en ligne de vente des Produits de l'ABF ainsi que, le cas échéant, des services et contenus numériques en accès libre ou réservé aux adhérents ;

« Tarif adhérent » : désigne le Prix remis accordé aux adhérents de l'Association.

## Article 4 - Produits ABF

La description et les caractéristiques essentielles des Produits ABF sont mentionnés sur le Site de l'Association.

## Article 5 - Vente à distance

### Commande par le Client sur le site de l'Association

Une commande peut être passée sur le Site. Préalablement à la validation sur le site de l'abonnement, le client devra :

- renseigner ses nom et prénom, adresses e-mail et postale, adresse de facturation, et à titre facultatif, son numéro de téléphone ;
- renseigner son numéro d'adhérent s'il souhaite bénéficier du Tarif adhérent ;
- le cas échéant, mentionner les destinataires du Produit en indiquant ses nom et prénom ou nom de l'établissement, adresses e-mail et postale ;
- prendre connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente mises à la disposition sur le Site ;
- sélectionner et renseigner le moyen de paiement sécurisé permettant le règlement du prix de la Commande à la date de validation sur le Site

ou

- pour les personnes morales, télécharger le formulaire de Commande dit d'Abonnement dûment rempli, le signer et tamponner puis le

transmettre à l'ABF accompagné du Bon de commande de la collectivité à :

- par courrier : Association des Bibliothécaires de France 31 rue de Chabrol 75010 Paris
- par courriel: [publications@abf.asso.fr](mailto:publications@abf.asso.fr)

Les commandes ne sont servies qu'à réception du règlement ou du Bon de Commande pour les personnes morales.

Dès validation de la Commande, celle-ci est enregistrée et n'est plus modifiable.

La confirmation de Commande est adressée par l'ABF au Client à l'adresse électronique qu'il aura renseignée sur le Formulaire de Commande.

## Article 6 - Durée du Contrat de Vente

L'Abonnement est proposé pour une durée de douze (12) mois à compter de l'enregistrement de la Commande (deux (2) numéros).

L'Abonnement est avec Engagement de Durée car il est souscrit pour une durée incompressible de douze (12) mois mentionnée sur le Formulaire de Commande et rappelée sur la Confirmation de Commande.

En corrélation avec les articles L215-1, L215-1-1, L215-3, L241-3 du Code de la Consommation, à l'issue de la durée incompressible de douze (12) mois, l'abonnement n'est pas tacitement reconduit dans les mêmes conditions pour une nouvelle période de douze (12) mois ; aucune démarche de résiliation n'est donc nécessaire au Client.

Pour reconduire l'Abonnement, une nouvelle démarche de Commande sera donc nécessaire.

## Article 7 - Prix de la Commande

### Prix de la commande

Le Prix de la Commande comprend le prix d'acquisition des Produits ainsi que, le cas échéant, les frais de traitement et d'expédition de la Commande.

L'ABF est une association reconnue d'utilité publique; la TVA est non applicable selon l'article 293 B du CGI. Les prix affichés sur le Site s'entendent nets toutes taxes comprises (TTC), frais de port compris. Ils sont modifiables à tout moment sans préavis, sachant que les articles seront facturés sur la base en vigueur à

l'enregistrement de la commande. Le changement du taux de TVA applicable n'aura pas d'incidence sur le Prix.

Le Prix applicable à la Commande est celui indiqué sur le Formulaire de Commande avant validation de celle-ci, et rappelé sur la Confirmation de Commande.

Le prix est payable en totalité et en un seul versement à la commande. Toutes les commandes sont facturées et payables en euros.

Pour toute livraison extérieure à la France métropolitaine et Outre-mer, les éventuels frais de douanes ou taxes locales restent à la charge du destinataire et relèvent de sa responsabilité. Nous conseillons aux clients concernés de se renseigner auprès des autorités compétentes de leurs pays.

### **Modification de prix des produits ABF**

Les Produits de l'ABF sont facturés par l'Association sur la base des tarifs en vigueur au moment de la Commande. L'ABF se réserve la faculté d'augmenter le prix des Abonnements. Dans ce cas, l'augmentation ne s'appliquera que dans le cas d'une souscription d'un nouvel Abonnement.

### **Article 8 - Paiement**

Le règlement peut s'effectuer :

- par carte bancaire en ligne (cartes portant le sigle CB: Visa, Eurocard, Mastercard). Le client sera appelé à saisir le n° de sa carte, la date d'expiration ainsi que le n° de contrôle. Les transactions sont traitées par SPPLUS, système de paiement sécurisé, certifié par Visa et Mastercard de la Caisse d'épargne ;
- par chèque bancaire à l'ordre de l'Association des Bibliothécaire de France ;
- par mandat administratif, réservé aux administrations françaises. Un Bon de Commande officiel est nécessaire. Le client suivra les indications du processus de commande (imprimer la confirmation de commande et la joindre obligatoirement au bon de commande officiel ; adresser ces deux documents par courrier à Association des Bibliothécaires de France 31 rue de Chabrol 75010 Paris – [publications@abf.asso.fr](mailto:publications@abf.asso.fr)

La commande sera traitée à réception du bon de commande officiel.

### **Article 9 - Livraison des Produits ABF**

Les Produits sont délivrés à l'adresse de livraison mentionnée sur le Formulaire de Commande.

Toutes les livraisons sont assurées par La Poste.

L'ABF utilise à cet effet l'offre standard d'expédition des colis proposée par l'opérateur chargé du service postal universel en France dénommée Colissimo. Le délai d'acheminement indicatif de La Poste en France métropolitaine est de deux (2) jours ouvrables.

Les délais de livraison peuvent varier en fonction de la nature du Produit, de la distance géographique de l'adresse de livraison, ces délais ne pouvant être supérieurs à trente (30) jours suivant la Commande.

S'agissant d'un Abonnement comprenant une publication périodique : le délai d'expédition variera en fonction de la périodicité du titre et, donc, de la date de sortie du premier numéro publié après le paiement de la Commande.

NB. En cas de paiement par mandat administratif, la Commande ne sera traitée qu'à réception d'un bon de commande officiel et les délais partiront de ce moment-là.

### **Article 10 - Transfert des risques**

Les risques de perte et/ou d'endommagement du produit ABF sont transférés au moment où le Client ou le Destinataire ou un tiers prend physiquement possession du Produit ABF livré.

En cas de dommages survenus lors du transport des Produits ABF, le Client pourra contacter l'ABF aux coordonnées suivantes : ABF 31 rue de Chabrol 75010 Paris. Ou par mail à l'adresse suivante : [publications@abf.asso.fr](mailto:publications@abf.asso.fr)

### **Article 11 - Défaut de livraison**

Toute réclamation pour défaut de livraison doit être adressée, à ABF par courrier à l'adresse suivante : ABF 31 rue de Chabrol 75010 Paris. Ou par mail à l'adresse suivante : [publications@abf.asso.fr](mailto:publications@abf.asso.fr)

En cas de défaut de livraison du Produit ABF, le Client peut résoudre le Contrat de Vente conformément aux dispositions du Code de la

Consommation après mise en demeure adressée à ABF restée sans effet.

Dans un tel cas, ABF rembourse au Client la totalité des sommes que ce dernier lui aura versées au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le Client aura dénoncé le Contrat de Vente.

## Article 12 - Obligations

L'ABF s'engage à respecter ses obligations prévues au Contrat de Vente et aux Conditions Générales de Vente dans le cadre d'une obligation de moyen.

Le Client s'engage à :

- respecter les termes du Contrat de Vente, les Conditions Générales de Vente et les usages du Site ;
- fournir des informations exactes, actuelles et complètes sur son Formulaire de Commande ;
- communiquer à ABF toutes les informations exactes et conformes à la réalité, nécessaires à la réalisation du Contrat de vente ainsi qu'à la tenir informée par e-mail ou lettre recommandée avec avis de réception, de toute modification de ces informations,
- garantir l'exactitude des informations relatives au(x) Destinataire(s) figurant sur le Formulaire de Commande. A défaut, le Destinataire n'aura pas accès au Produit ABF.

## Article 13 - Propriété intellectuelle

Le contenu d'un produit ABF notamment sa structure, design, interfaces, bases de données, textes, contenus numériques, marques, dénominations, images, vidéos, musiques, logos, tous éléments graphiques qui les composent sont protégés par la réglementation en vigueur en matière de propriété intellectuelle.

Toute reproduction, diffusion ou utilisation de tout ou partie du contenu d'un Produit ABF sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable de l'ABF est interdite et serait constitutive d'une contrefaçon, sanctionnée notamment par les articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Le droit d'accès au produit ABF n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au profit du Client et/ou du destinataire.

En conséquence, le Client s'interdit tout agissement ou acte pouvant porter atteinte, directement ou indirectement, aux droits d'auteur sur le Produit ABF ou à une quelconque des autres prérogatives de propriété intellectuelle susceptible d'être associée au produit ABF, telles que celles de la propriété industrielle.

## Article 14 - Traitement et protection des données personnelles

La Commande par le Client peut entraîner le traitement de ses données à caractère personnel qui se fait dans le respect du règlement général sur la Protection des Données règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016. Par ailleurs, conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification, de modification et d'opposition de ses données personnelles en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité à l'adresse indiquée à l'article n°1 des présentes.

## Article 15 - Clause attributive de compétence

Le droit régissant les CGV est le droit français. Tout litige pouvant survenir entre l'Association et le client lors de l'exécution des CGV fera l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Nanterre.

Fait à Paris, le 06 mars 2025.

Hélène Brochard, Présidente

